

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 1^{er} avril 2019

OBJET :

**AUTORISATION DE
PROGRAMME/
CREDIT DE PAIEMENT :
REHABILITATION DE
LA RUE DE VERDUN

MODIFICATIF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/240

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Pascale BAQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 avril 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du 06 avril 2018 portant création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour les travaux de voirie « Rue de Verdun »

Considérant que toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés ;

Considérant que la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) est prévue à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales qui dispose qu'en application de l'article L2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme ;



Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme, leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les montants inscrits aux crédits de paiement du fait des mandats réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu également de réévaluer le montant de l'autorisation de programme du fait de l'avancement des travaux ;

Vu les consultations de la Commission des Finances et de la Commission des Travaux réunies en date du 29 mars 2019 ;

Le conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

• **Contre** : 3 voix - Madame Florence GABRY, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de travaux de voirie ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 836 853, 42 € TTC
CP 2018 : 138 707, 10 €
CP 2019 : 698 146, 32 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'VILLE DE CHAUMONT' with a star in the center. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.